

## **Modalités de soumission et de sélection des projets franco-japonais dans le cadre de l'édition 2010 du programme Blanc international.**

Un accord a été signé entre l'ANR et la Japan Science and Technology Agency (JST) en vue de faciliter le montage et la mise en œuvre de projets scientifiques de qualité proposés conjointement par des équipes de recherche françaises et japonaises dans le cadre du programme Blanc de l'ANR et du programme « Strategic Japanese-French Cooperative Program on Information and Communications Technology Including Computer Sciences » de la JST. Les modalités spécifiques à cet accord sont exposées ci-après :

L'objectif est de financer de nouveaux projets de recherche de grande qualité menés en coopération entre les meilleures équipes françaises et japonaises. On vise une contribution scientifique équilibrée entre partenaires français et japonais. Le nombre total de projets financés dépendra de la qualité relative des projets soumis.

La priorité sera accordée aux projets relevant des axes thématiques suivants :

**SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION  
ET USAGES ASSOCIES**

**MICRO / NANOTECHNOLOGIES ET COMPOSANTS POUR LES STIC**

Par exemple les projets pourront porter sur :

1. Technologies logiciel
2. Technologies, architectures des calculateurs, des réseaux et des systèmes de communication du futur
3. Intelligence ambiante
4. Information privacy
5. Sécurité des systèmes d'information, information quantique
6. Sûreté des systèmes d'information et de communication
7. Technologies et traitement de données web, fouille de données
8. Calcul haute performance
9. Robotique, intelligence artificielle
10. Réalité virtuelle et interface homme machine
11. Micro et nanotechnologies pour les STIC
12. Usages innovants des STIC

Dans le cadre du présent appel à projets, les proposant sont invités à présenter des projets qui justifient des financements de l'ANR pour trois ans pour des montants allant en moyenne de 100k€ à 200k€. Ceci n'exclut pas que des projets pourront être exceptionnellement retenus pour des montants de financements supérieurs.

Le principe du lieu sera appliqué pour le financement, c'est-à-dire que chaque organisation – l'ANR et la JST – financera pour sa part les dépenses relatives à son ou ses propre(s) partenaire(s). Il est demandé de prévoir par partenaire une participation à un colloque mi-parcours ou fin de parcours à l'étranger.

Les partenaires français et japonais candidats prépareront un dossier scientifique commun qu'ils soumettront en parallèle respectivement à l'ANR et à la JST.

Le dossier de candidature sera soumis dans chaque pays en respectant le format de soumission, les règles d'éligibilité, et la date de clôture des appels à projets propres à chaque pays. **Les propositions, qui ne seraient soumises que dans un seul pays, ne sont pas éligibles.**

**Calendrier prévisionnel :**

Clôture appel ANR : 15 Avril 2010

Clôture appel JST : 15 Avril 2010

Décision commune ANR/JST et publication des résultats : Juillet –Août 2010

Démarrage des projets : Décembre 2010 – Janvier 2011

POUR PLUS D'INFORMATIONS CONCERNANT LES MODALITES DES PARTENAIRES JAPONAIS

Les informations concernant les modalités de soumission à la JST sont disponibles à l'adresse suivante :

[http://www.jst.go.jp/sicp/announce\\_fr6th\\_anr.html](http://www.jst.go.jp/sicp/announce_fr6th_anr.html)

Pour plus d'information concernant les partenaires japonais, contacter :

Saori Tsuchiya (Ms.) / Takaharu Atago (Mr.) / Hiroya Ohba (Mr.)

Department of International Affairs

Japan Science and Technology Agency

Tel. +81(0)3-5214-7375 Fax +81(0)3-5214-7379

sicpfr2@jst.go.jp